

**Présents** : Enseignants : Mmes Bocquet, Chaudières, Chevallier, da Paz, Lavigne, Le Guern, Leleu, Pelletier, Sala, Trouvé, Votte - M. Laurent  
Parents non constitués en association : Mmes Bertrand, Debiane, Degardin, Demeure, Frèrejacques, Prévillé,  
Pour la mairie : Mme Châtelain

**Absents excusés** : M. l'inspecteur de l'éducation nationale  
Mmes Luciani, Mermoux, - M. Sauphanor (enseignants)  
Mme Foret (parent)

**Ordre du jour :**

**Présentation des nouveaux enseignants.**

**Inscription aux questions diverses**

Récupération des jours supplémentaires des vacances de Toussaint.

- Mercredi 22 mai - Vendredi 5 juillet.

**1. Règlement intérieur**

Chaque année, il est proposé et revu par le Conseil d'école et sa conformité doit être validée par M. l'inspecteur de l'éducation nationale. Le règlement actuel, valable jusqu'à fin novembre de l'année suivante sert de document de base à la réflexion.

Une fois validé, il est diffusé à toutes les familles pour signature.

Concernant ce règlement, il est demandé aux parents de ne pas intervenir dans la cour auprès des élèves pour régler les conflits. Il convient de s'adresser aux enseignants présents. Ce paragraphe sera mis en caractères gras sur le règlement intérieur.

**2. Travaux**

Réfection des classes et des couloirs du 2<sup>ème</sup> étage : peintures, faux plafond, éclairage... construction d'un local pour le matériel du personnel d'entretien. Dans la cour : mise en sécurité de la vanne de gaz (enceinte grillagée) – Suppression du parcours de billes jugé inadapté et dangereux.

Mme Châtelain précise que, durant les vacances d'automne, des travaux de remplacement partiel du grillage placé sous le préau couvert seront entrepris suite à la demande de M. Laurent.

Par ailleurs, des panneaux d'affichage plus importants sont demandés à l'entrée de l'école. Les parents demandent que les menus soient affichés régulièrement et souhaitent l'affichage d'informations sur les projets et sorties des classes. Un effort d'affichage sera fait par l'équipe enseignante.

**3. Sécurité dans et aux abords de l'école**

*Sécurité : sortie de l'école.* Des difficultés dans la gestion de la sortie : visibilité pour les parents et les élèves. Il est demandé aux parents de ne pas pénétrer dans la cour afin de libérer le passage et la visibilité pour les élèves qui sortent.

*Sécurité dans l'école :* - Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 4 octobre 2012 à 14h20. L'exercice s'est bien déroulé (évacuation en 2 min35 : respect des consignes d'évacuation, bon fonctionnement de l'alarme et des dispositifs coupe feu).

**4. Restauration scolaire**

Commissions menus – Pas de candidats parmi les membres du conseil.

**5. Budgets scolaires**

Ces budgets sont dans la bonne moyenne des budgets versés aux écoles. Sans autoriser de dépenses excessives, ils permettent néanmoins de fonctionner correctement. Le renouvellement des livres se fait progressivement mais dépend du souhait de chaque enseignant, du niveau d'enseignement, du changement fréquent de programmes ...

Les kits de fourniture fournis par la mairie à la rentrée : en place depuis l'an dernier, ils ont été augmentés d'un cahier de textes.

<b>Mairie (fonctionnement par année civile)</b>			
<b>Gestion indirecte : bons de commande Service des affaires scolaires</b>			
		<b>Par élève</b>	<b>Montant</b>
<b>Budget fonctionnement par élève</b>		31,35	8966,1
Pour mémoire	2011	31,04	
	2010	30,73	
	2009	30,73	
	2008	30,43	
	2007	29,69	
<b>Budget investissement par élève</b>			
	2012	6,77	1882,06
Pour mémoire	2010	6,7	1943
	2009	6,63	
	2008	6,56	
	2007	6,4	
<b>Budget car école</b>	2012		786
	2011		812
<b>Budget Noël (Caisse des écoles)</b>	2012		1177
Pour mémoire	2011		1166
	2010		1253
	2009		1242
	2008		1233
<b>Total</b>			<b>16732,16</b>
<b>Gestion directe : versé sur compte coopérative</b>			
Subvention fonctionnement coopérative			764,32
Subvention fonctionnement classe de neige			676,66
Subvention Caisse des écoles sorties			1961,38
<b>Total</b>			<b>3402,36</b>

## 6. Coopérative

La coopérative est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Chaque année un rapport financier est envoyé à l'OCCE qui vérifie les comptes.

Coopérative (fonctionnement par année scolaire)								
Reliquat 2010-2011		10257,53						
Année scolaire 2011-2012								
Situation générale		Produits				Charges		
Entrées	Sorties	Activités 7070-7080 7500	Subventions collectivités Locales 7410	Subventions Caisse des Écoles 7420	Cotisations Parents 7560	Photos Fêtes 6070	Sorties Matériel Scolaire Livres 6180-6500-6700-6800	Affiliation OCCE Assurances 6281-6282
15074,61	15991,61	9264,6	1801,63	1961,38	2047	2285,8	13200,06	505,75
Solde au 31/08/12		9340,53						
Le solde peut paraître important. Mais ce fond de trésorerie permet de démarrer l'année scolaire sans de trop gros problème. Les sommes suivantes ont été engagées depuis la rentrée de septembre (au 20/10/2012): - abonnements : 267 € - sorties jeune public : 2622,6 € - affiliation OCCE et assurance établissement : 505,75 € - documentation : 439,78 € - adhésion Maison de l'Éducation : 70 € - autres achats : 57,4 €								

## 7. Classe de neige

Départ de 52 élèves de Cm1 à Habère Poche (Haute Savoie). Dates : 19 au 26 mars 2012.  
Mmes Luciani et Surcin partiront avec leurs classes.  
Une réunion d'information aura lieu fin janvier avec toutes les familles concernées.

## 8. Aides aux élèves, RASED et accompagnement éducatif

### Aide aux élèves :

La première des aides a lieu en classe. Il est important de le rappeler.

**Le PPRE** : Programme Personnalisé de Réussite Éducative. C'est un contrat d'objectifs fixé par l'enseignant avec l'élève et la famille. Il décrit les buts à atteindre avec l'enfant et l'échéancier que l'on se donne. Une soixantaine de PPRE sont mis en place sur l'école.

**Aides aux apprentissages (AAA)** : Ce temps de travail peut s'adresser à tous les élèves : élèves qui peuvent rencontrer de légères difficultés ponctuelles, élèves pour lesquels on sent que l'apprentissage d'une notion sera difficile à aborder, élèves auxquels on souhaite proposer des formes de travail différentes. Cette aide n'a strictement rien à voir avec celle apportée par le RASED.

Cette année, ce temps de travail est proposé deux soirs dans la semaine : mardi-jeudi. Il est organisé autour de quatre périodes de 6 à 7 semaines chacune. Chaque enseignant a souhaité intervenir auprès des élèves de sa propre classe (5 à 8 élèves par groupe).

65 élèves ont été pris en charge durant la première période.

**D'autres dispositifs entrent ensuite en œuvre.** Ils ne sont pas du même ordre et n'ont pas pour vocation d'aider à résoudre les mêmes difficultés.

**Aide spécialisée proposée par le RASED** : Réseau d'Aides aux Élèves en Difficultés.

Cette aide est menée par des enseignants spécialisés : psychologue scolaire (pour 3 écoles), poste E (aide pédagogique) pour le groupe scolaire, poste G (rééducation psychomotrice et psychopédagogique) pour 3 à 5 écoles. Psychologue et poste G n'interviennent qu'après accord des parents.

Le poste E prend en charge de petits groupes d'élèves qui relèvent du même type de difficulté mais peut aussi intervenir dans les classes.

Le poste G travaille essentiellement dans le cadre de la prévention. Ses missions sont ciblées sur les cycles 1 et 2.

Le psychologue scolaire reçoit des enfants pour des bilans ou des entretiens, pratique des observations en classe, reçoit les familles, participe aux équipes éducatives, coordonne l'action du RASED...

**Les équipes éducatives** : elles concernent des élèves pour lesquels un suivi spécifique est nécessaire. En général organisées sur le temps scolaire, elles réunissent tous les intervenants qui œuvrent auprès d'un élève et de sa famille : parents, enseignants, directeur d'école, membres du RASED, enseignants spécialisés, orthophonistes, rééducateurs, éducateurs, services sociaux, médecins, services de soins (CMP, CMPP, PMI....). Elles permettent de faire le point sur la situation de l'enfant et de travailler sur les perspectives.

Les équipes éducatives peuvent être poursuivies par l'Équipe de Suivi des Parcours Scolaires qui propose un regard extérieur. Ce dispositif est propre à la Circonscription. Il concerne tous les élèves pour lesquels un regard extérieur est sollicité. Composé de l'inspecteur de l'éducation nationale, d'un conseiller pédagogique, d'un psychologue, d'un poste E, d'un directeur d'école et d'un directeur de SEGPA, il accueille les enseignants qui présentent le dossier de l'élève et émet un avis consultatif. Le passage en ESPS est obligatoire pour tous les dossiers d'orientation en SEGPA mais aussi pour tous les dossiers de maintien en Cp. Néanmoins d'autres dossiers peuvent être étudiés.

**Le Club Coup de Pouce Clé** : organisé par la mairie en partenariat avec l'Association ApFée dans le cadre de la politique de la Ville, le club Coup de Pouce concerne les élèves de Cp qui entrent dans la lecture. Il est encadré par des enseignants volontaires et des animateurs spécialisés. Le Club, organisé tous les soirs à l'école de 16h30 à 18h00, accueille 5 élèves

proposés par les enseignants de Cp et pour lesquels l'accord de la famille a été sollicité.

### **9. Organisation du système scolaire et vie des classes**

M. Laurent tient à rappeler plusieurs points importants :

- un directeur d'école n'est pas chef d'établissement et n'est pas un supérieur hiérarchique des enseignants de l'école. Il est un enseignant déchargé de classe pour effectuer la gestion administrative de l'école. À ce titre, il ne peut intervenir dans les classes. Le fonctionnaire d'autorité le plus proche de l'école est l'inspecteur de l'éducation nationale dont les coordonnées sont disponibles au bureau de l'école.
- une classe de Ce1 n'a pas eu d'enseignante du 13 au 26 octobre. Le système des remplaçants est géré par l'inspection de l'éducation nationale et la direction académique des services de l'éducation nationale. L'école n'est en aucun cas responsable du manque de remplaçants et n'a pas d'action possible dans ce domaine.

### **Les intervenants en allemand**

Un courrier a été distribué aux élèves de cycle début octobre. En fonction des réponses (pour le 12 octobre) les cours seront mis en place sur le temps repas dès le 13 novembre. 22 élèves sont concernés (Ce2 à Cm2)

### **Projets de classes :**

*Les classes* sont toutes inscrites au programme jeune public proposé par le service culturel. Trois spectacles sont prévus pour chaque classe.

*Les classes de cycle 3 et une classe de cycle 2* sont inscrites au programme école et cinéma : trois films dans l'année. Une participation est demandée aux familles pour ces spectacles et films.

*Projet Contes* : une artiste conteuse et marionnettiste sera en résidence dans l'école durant 4 mois (45h). Elle travaillera avec les classes autour du projet contes. Ce projet est mené en partenariat avec le musée de l'éducation. Toutes les classes sont concernées mais plus particulièrement la GS-CP, le Ce1-Ce2, le Ce2, le Cm2-22. Pour sa part dans le cadre de ce projet, le Cm2-13 travaillera avec le collège sur des contes mathématiques écrits par les élèves de 6<sup>ème</sup>.

### **11. Manifestations**

L'organisation d'un Loto est soumise à réflexion. Une réunion d'organisation aura lieu en décembre.

Le conseil est levé à 20h30.

Les prochains conseils d'école auront lieu le vendredi 29 mars et le vendredi 28 juin à 18h00.

Pour les parents  
non constitués  
en association  
Mme Debiane

Pour l'école  
S Laurent

**ECOLE ELEMENTAIRE LE NÔTRE**  
7, Rue Le Nôtre  
95310 Saint-Ouen l'Aumône  
Tél. : 01 34 64 30 69